

# La surlangue = Ma d lè lang

Autor(en): **Surdez, Jules**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari**

Band (Jahr): **47 (1957)**

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1005570>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

autre lettre, datant également de 1948, un vieux citoyen se demandait s'il est «bien judicieux que des garçonnets et des fillettes, accoutrés souvent de façon bizarre, quelquefois de hardes sordides, soient autorisés à courir les rues à l'époque des bises aigres, des premières neiges ou des pluies glaciales, les exposant de la sorte, physiquement à contracter des rhumes, des gripes, des maladies plus graves encore et, moralement, à entendre des plaisanteries souvent déplacées, des quolibets parfois obscènes et, ce qui est plus grave, de laisser pénétrer en leur esprit que l'Escalade est 'la fête où il est permis de se déguiser' ?»

Le différend entre ceux qui veulent conserver à la célébration de l'Escalade son caractère de fête religieuse et ceux qui entendent manifester leur joie par des divertissements de toutes sortes ne date d'ailleurs pas d'hier. En 1714, la vénérable Compagnie des pasteurs condamnait déjà ce qu'elle considérait comme «des excès de débauche et d'autres désordres».

Dans ses conclusions, le Conseil d'Etat se déclara prêt à reprendre l'examen de la question de la mascarade, sur la base des avis exprimés par les journaux. De fait, dans sa séance du 2 décembre 1955, il abrogea son précédent arrêté et le remplaça par un autre autorisant «le port des masques, travestis et costumes sur la voie publique» sans le limiter aux seuls enfants.

A dire vrai, en dépit du mouvement d'opinion enregistré, la mascarade de 1955 n'eut pas le succès escompté, semblant donner raison au représentant du Conseil d'Etat qui avait déclaré qu'en ce qui le concernait il pensait que «la mode de la grande mascarade a disparu depuis 1914 et qu'elle ne saurait jamais reprendre d'une façon complète à l'occasion des fêtes de l'Escalade».

L'avenir dira si les Genevois n'entendent plus se déguiser. Pour l'heure, il nous a paru intéressant de noter ici les discussions de la fin de l'an dernier sur les mascarades.

## La surlangue

(*Mā d lè lang*)

par *Jules Surdez*, Berne

La fièvre aphteuse, qui décime de temps à autre le bétail à pied fourchu, n'est pas une maladie endémique, c'est-à-dire particulière à une contrée, mais elle sévit de temps à autre, un peu partout. Nos paysans la nomment encore surlangue, mal (ou ulcère) de la langue, mal des bœufs (ou des bêtes à cornes). Cette fièvre épidémique atteint le bœuf, le mouton, le porc. Elle se caractérise par des ampoules vésiculaires transparentes qui se développent dans la bouche, sur les lèvres, les mamelles. Il en vient aussi entre les deux sabots, ce qui fait boiter les ruminants.

La fièvre aphteuse ne compromet pas la vie des animaux mais cause toujours une perte de travail et de lait. Quand elle se déclare dans une étable, un moyen héroïque d'en empêcher la propagation est d'abattre toutes les bêtes à cornes qui s'y trouvent. J'espère ne point marcher sur les brisées de nos vétérinaires en indiquant comment on combattait ce fléau dans l'ancienne Principauté épiscopale de Bâle et probablement dans les pays environnants.

\*

Voici d'abord un remède contre la surlangue tiré d'un mémoire imprimé à Berne, en 1773, et réimprimé à Porrentruy en 1779 ... Si l'on remarque sur la langue, une ou plusieurs vessies, il faut aussitôt les ouvrir avec une cuillère en argent puis racler les plaies jusqu'au sang. On lavera ensuite bien la langue avec un mélange de fort vinaigre, de poivre et d'ails pilés puis les plaies seront frottées avec un autre mélange de miel, de poudre à tirer, de sel et de suie.

\*

Le remède suivant a été réimprimé à Porrentruy, le 7 janvier 1744 sur la copie d'un exemplaire de Strasbourg.

... Il faut percer un trou dans l'auge à manger (crèche ou *rouetch*) de la bête malade. On met dedans pour 3 sols 4 deniers de vif argent (mercure, *vi-l'erdjan*), pour autant d'assa fœtida (*pouèrèxjn.n puin.n*, «poix-résine» puante), puis boucher l'orifice en laissant un vide d'un quart de pouce.

\*

Comme préservatif et remède, dit un imprimé de 1743, il faut donner à la bête à cornes malade un breuvage composé d'un demi-pot de lait caillé (*lèsé pri*), 6 blancs d'œufs, un quart d'huile d'olives et «un coup» de poudre à tirer (*pór pouér*).

Deux jours après, on donnera deux fois à l'animal une poignée d'ails pilés, et une poignée de sel que l'on joindra aux dits ails dans un linge que l'on fera tremper dans le breuvage jusqu'à ce que le sel soit fondu et que l'eau ait pris le goût des ails.

\*

La recette suivante a été imprimée à Porrentruy, en mars 1732. Elle est destinée à combattre le «chancre volant» (*mā voulin, mā d lè lang*) qui attaque principalement les bœufs, les vaches, les veaux, les chevaux, les mulets, les ânes, les chèvres et les pourceaux.

Il faut d'abord égratigner et racler jusqu'au sang les vessies avec une cuillère d'argent, puis laver les plaies avec de l'eau fraîche. Elles seront ensuite nettoyées avec une pièce d'écarlate ou d'autre drap rouge trempée dans du vinaigre et du sel. On ne la servira que pour une pièce de bétail et on la brûlera afin d'éviter l'infection.

On frottera assez longtemps les plaies et toute la poitrine avec le mélange suivant: ail, sauge (*sādjat*) artichaut sauvage (qui croit sur les murs) ou à son défaut racine de chardon, plantain (*ron pyintā*) et impéatoire (*òtruch*) pilés ensemble. On y ajoute du vinaigre, du sel (*sā* s.f.) et de l'alun.

Pour empêcher le mal de se propager, ceux qui conduisent le bétail doivent se laver les mains avec du brandevin ou du vinaigre.

Lors d'une épidémie de surlangue il est bon, comme préservatif, de laver de temps à autre la langue du bétail auquel on donnera de bonnes herbes à lécher avec du pain.

\*

Une ordonnance princière du 1er septembre 1720 fut lue sur la chaire de toutes les églises de l'Ancien Evêché de Bâle. Elle contenait des prescriptions très sévères pour empêcher la propagation de la fièvre aphteuse. Elle ordonnait entre autres de ne point laisser les mendiants et les vagabonds entrer dans la Principauté. Ceux qu'on avait refoulés et qui revenaient dans le pays devaient être éconduits, fouettés, voir «châtiés à la vie», sans espérance d'aucune grâce ni pardon. Les déserteurs, les tziganes (Sarrasins, camps volants ou Bohémiens), les juifs, les coureurs, étaient particulièrement visés.

Les personnes venant de lieux contaminés avec des étoffes, des cuirs, des pelisses etc. seraient punies d'un «châtois» corporel et leurs marchandises brûlées.

Les lettres entrant dans le pays ou en sortant devaient être «parfumées».

\*

Le remède suivant fut aussi préconisé pour guérir le «mal de langue»: avec la barbe d'une plume, prendre de l'esprit de soufre et le mettre sur la partie malade puis, avec la même plume, la badigeonner avec du miel rosat.

\*

L'onguent suivant fut aussi fort prisé: prendre de l'aloès, de l'alun de roche, du soufre (une demi-once de chacun), un quart d'once de myrrhe (*pouèrèjīn.n-san-bon*) et trois onces de miel rosat et en panser les plaies, soir et matin, jusqu'à guérison.

\*

Si le remède ci-dessus est sans effet, on se servira du suivant: mélanger du soufre en poudre, du sucre rosat (une once de chacun), une demi-once d'huile d'olive, 2 onces de baies de genévrier et 10 onces de vinaigre très fort. On donne à boire une once de ce breuvage à la bête malade (une demi-once au petit bétail).

\*

Voici un breuvage pour préserver de la surlangue les bêtes saines: prendre une pinte de vin blanc, une chopine de très fort vinaigre, une demi-once

d'orge écrasée, une demi-poignée de sauge, de «semper vivum verum» (joubarbe des toits, *îrbe ā touin nêr*), de fenouil, de romarin, de marjolaine, 1 livre de miel, 2 onces de sel. On bouillira le tout pendant un demi-quart d'heure, on passera le liquide à travers un linge. On en lavera la bouche et la langue de la bête, on lui en donnera à boire une écuellée le matin, durant 3 à 4 jours ou plus.

\*

Le purgatif «universel» suivant préserve le bétail du «mal de langue» et de plus grands maux: prendre 1 livre de baies de laurier, une demi-livre de «Mailium folia», 2 livres d'aloës «épatic», 1 livre de «Spica celtica», de gentiane, 6 onces de tamaris, de bryone (*îrbea grêch*, herbe grasse), 1 demi-once de céleri de montagne (ou sarasine), 2 onces de jalap; 1 once de scamonée, 6 onces «d'herbe toute bonne», ou d'anis, de fenugrec, et 8 onces de coriandre. On en fait une fine poudre qu'on met dans du vin blanc. On en donne 3 onces un jour à un bœuf etc. et autant le lendemain. La même dose se donne à une vache, si elle n'est pas pleine; aux bêtes plus petites, on n'en donne que 2 onces par jour. Ce remède convient pour l'enflure d'estomac, fermé pour la nourriture, ou infecté par l'amas de quelque humeur.

\*

Maints paysans, à leurs risques et périls, préfèrent encore les médicaments ci-dessus à ceux des vétérinaires et considèrent le parfum suivant comme une panacée prophylactique: mélanger à parties égales de l'encens, de la cire blanche, de l'huile d'olive et de la thériaque; les jeter peu à peu sur du feu dans une «chauffette» jusqu'à ce que l'écurie soit bien parfumée. On aura eu soin préalablement d'en faire sortir le bétail, d'en bien fermer les ouvertures. On en aura, avant toutes choses, bien nettoyé et lavé les mangeoires avec de l'eau chaude dans laquelle on aura bouilli des baies de genièvre (*gnat da djnavr*), de la sauge, du romarin, de l'Alkimile (alchimille, *pouétch-ròxêâ*) ou d'autres herbes aromatiques.

Quant aux bêtes malades, il faudra leur donner jusqu'à la guérison, pour nourriture, de la paille et, à boire, de l'eau un peu salée. Lorsqu'on les pansera, il faudra que leur tête soit baissée vers terre afin de donner lieu à l'écoulement du sang et des lotions. Le bâton employé pour les faire bâiller ne devra pas avoir déjà été utilisé ...

... Que penser de cette archaïque médication? Ceci: si elle ne faisait pas de bien, elle ne devait sûrement pas faire de mal.